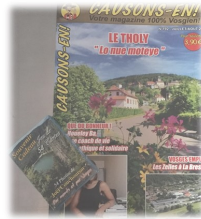


COLIS CCAS

Comme tous les ans, le CCAS a offert un colis aux personnes n'ayant pas pu venir au repas traditionnel des personnes de + de 73 ans. Cette année, 153 colis ont été préparés par les membres actifs du CCAS et distribués la première semaine de décembre. Le colis se composait de produits alimentaires, d'un magazine « causions-en » sur le village du Tholy et d'un jeu de cartes illustré par les photos de Joël Couchouron. A cela était ajouté un bon d'achat de 35 euros à dépenser dans les commerces locaux.



Le 3 décembre, les membres du CCAS se sont réunis pour préparer les colis offerts aux Cafrancs de+ de 73 ans.



SAINT NICOLAS AUX ÉCOLES

Comme chaque année, le Saint Nicolas accompagné du Père fouettard ont fait leur visite dans les classes.

Les enfants ont reçu un sachet de friandises offert par la municipalité.

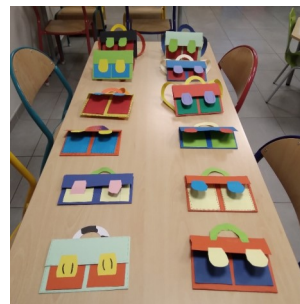
Une tradition qui se perpétue d'année en année grâce à la contribution des membres des parents



Dans la classe de Mme DELOULE

TRAVAUX MANUELS EN GARDERIE

Le service périscolaire de garderie propose chaque jour de la semaine et chaque mercredi des travaux manuels avec des thématiques.



Travaux confectionnés par les enfants



CHAR JONQUILLE

Le CMJ va participer à la fête des jonquilles 2023, la fabrication du char aura lieu les samedis à partir du 07 janvier 2023 au nouveau local des associations (devant l'entrée des services techniques du THOLY après 9h). Tous les volontaires sont les bienvenus, nous vous attendons nombreux.



SCRAPBOOKING à LA MMA

En octobre, à la galerie des Arches, Martine Voirin est venue nous faire découvrir le scrapbooking ou l'art de mettre en scène les photos de manière créative et ludique. De nombreuses personnes ont participé aux ateliers proposés.



PRÊTS DE PIÈGE PHOTOS

Vous souhaiteriez, savoir ce qui se passe dans votre jardin la nuit et ainsi participer à l'inventaire des mammifères vivants sur le territoire communal ?

La commune pouvant vous prêter un piège-photo pour une durée de 2 semaines, n'hésitez pas à contacter Claude GOETZINGER, adjointe à l'environnement

- soit par téléphone,
à la mairie, le vendredi matin
(03.29.61.81.18)

- soit par mail :
abc.letholy@gmail.com



TRAVAUX FORESTIERS

Les propriétaires forestiers qui entreprennent des travaux (abattage, ébranchage, élagage, débardage,...) sur leurs parcelles boisées doivent en informer la mairie.

Un état des lieux se fera avant et après la coupe. Le but étant de limiter l'endommagement des chemins forestiers, auxquels cas, une remise en état devra être faite.

AFFICHE URBANISME

L'affichage des permis de construire et déclaration préalable est momentanément déplacé dans nos locaux. Les éléments sont consultables pendant les heures d'ouverture.

1 ROSE, 1 ESPOIR

L'association "Une Rose, un Espoir" qui vient soutenir la lutte contre le cancer au niveau national, organise conjointement avec les motards de la circonscription samedi 29 avril, une vente de roses, contre un don minimum de 2 euros.

Cette année cette association sera présente devant le café des sports de notre commune à partir de 9 heures et proposera ses roses dont les bénéficiaires seront intégralement reversés aux hôpitaux locaux pour l'amélioration des soins aux malades atteints de cancer.

L'association de motards de Vecoux qui est à l'origine de cette opération au niveau des Vosges est à la recherche de motards qui bénévolement feront du porte à porte en proposant une rose dans le secteur du Tholy..

Les personnes intéressées peuvent contacter le président de l'association Claude MARTIN de Vecoux au 06 31 91 06 14 ou par mail à mcc.martin@free.fr. Tous les bénévoles seront les bienvenus.



Du 1^{er} avril au 31 juillet, je ne touche pas à ma haie !

Les haies sont, durant le printemps et l'été, un formidable habitat de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces et plus particulièrement pour les oiseaux qui y nidifient.



Par application de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021, il est interdit à quiconque d'effectuer des travaux (destruction, entretien, taille...) sur les haies pendant une période allant du **1^{er} avril au 31 juillet** sur l'ensemble du département des Vosges.

Arrêté préfectoral n°329/2021/DDT

PNEUS NEIGE OBLIGATOIRES

Pour rappel, les pneus neige, chaînes ou chaussettes à neige sont obligatoires du **1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023** sur notre commune.